

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue exceptionnellement sans la présence de public, en vertu des arrêtés du ministre de la Santé et des Services sociaux et des décrets en vigueur, tenue le lundi 7 juin 2021, à 19 heures, par vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

Mmes les conseillères et MM. les conseillers (par vidéoconférence)	Stéphane Giard Julie Bourdon Alain Lacasse Robert Riel Robert Vincent	Jean-Luc Nappert Jocelyn Dupuis Denyse Tremblay Éric Duchesneau Catherine Baudin
--	---	--

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : l'assistante-greffière, M^e Joannie Meunier et le directeur général, M. Michel Pinault.

2021-06-0475

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0476

Première période de questions des citoyens et des citoyennes

1. Mme Diane Huppé (par courriel)

Mme Diane Huppé questionne le conseil quant à la date de retour des pianos publics et la capacité des infrastructures.

2. M. Michel Auger, 220, rue des Commissaires (par courriel)

M. Michel Auger questionne le maire quant au futur taux de taxation.

2021-06-0477

Approbation du procès-verbal du 17 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 17 mai 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Robert Riel

il y aurait lieu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 17 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0478

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80143 – 172, rue Denison Ouest – Lot numéro 6 131 615 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-124, transmettant la résolution numéro 210511-04 du comité consultatif d'urbanisme;

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière, explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément à la loi, aux arrêtés et au décret en vigueur, s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M^{me} Pascale Larouche, propriétaire, pour l'immeuble situé au 172, rue Denison Ouest. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 22 mai au 7 juin 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Pascale Larouche, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 172, rue Denison Ouest, à Granby, portant le numéro de lot 6 131 615, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210511-04, en date du 11 mai 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. le terrain adjacent est vacant;
3. l'accès relié à ce balcon est une sortie de secours.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 22 mai 2021, informant de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80143 pour la propriété située au 172, rue Denison Ouest, portant le numéro de lot 6 131 615, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un balcon couvert jusqu'à 0,6 mètre de la ligne latérale gauche de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 1,5 mètre, le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, en date du 12 avril 2021, sous le numéro 3191 de ses minutes, numéro de référence 07-027.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0479

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80147 – 1000, rue des Écuyers

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-123, transmettant la résolution numéro 210511-03 du comité consultatif d'urbanisme;

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

M. Martin Grenier et M^{me} Isabelle C., 440, rue Armand (par courriel)

M. Martin Grenier et Mme Isabelle C. s'opposent à la demande de dérogation et demandent aux conseillers et aux conseillères si ceux-ci apprécieraient voir un bâtiment multifamilial de 12 logements et 3 étages à vingt (20) mètres de la maison, plutôt qu'à quarante-trois (43) mètres, tel que l'exige la réglementation. Ils croient que la déforestation est un gros problème à Granby. Ils sont inquiets quant à la perte d'intimité causée par la hauteur du nouveau projet, ce dernier ayant une vue directe dans leur piscine et leur espace de vie extérieur et la perte de la valeur de leur propriété. Ils soulignent la perte de tranquillité causée par les travaux pendant et après la construction, le bruit des voisins et des voitures, le dynamitage puis la poussière causée par la construction. M. Grenier mentionne que lors de la construction de sa demeure il y a vingt (20) ans, à cette époque dans une zone multifamiliale, il a dû se conformer à la réglementation en vigueur. Les propriétaires aimeraient savoir pourquoi M. Lobato aurait assuré aux futurs développeurs que la dérogation mineure demandée pour le 1000, rue des Écuyers n'était qu'une simple formalité.

M^{me} Monique Grenier Laverrière, 435, rue Armand (par courriel)

Mme Monique Grenier Laverrière s'oppose à la demande de dérogation.

M. Stéphane Grenier, 430, rue Armand (par courriel)

M. Stéphane Grenier s'oppose à la demande de dérogation. Il mentionne que plusieurs projets ont été autorisés dans son quartier, notamment un bâtiment d'environ 8 à 10 étages sur Montée des Seigneurs, ensuite une pyramide de 6 étages, puis avec cette dérogation mineure, un bâtiment de 3 étages à 20 mètres de sa cour arrière, en plus d'une route et d'un stationnement. Il est découragé de la poussière générée par tous ces projets, puis se demande qui s'occupe des citoyens vivant dans ce secteur. Il ne reconnaît plus son quartier et souligne que ce dernier n'a pas changé pour le mieux.

Conformément à la loi, aux arrêtés et au décret en vigueur, s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M^{me} Amélie Cadieux-Soufflet, mandataire pour le propriétaire et architecte pour la firme Favreau Blais associés architecte, pour l'immeuble situé au 1000, rue des Écuyers. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 22 mai au 7 juin 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Amélie Cadieux-Soufflet, mandataire pour le propriétaire et architecte pour la firme Favreau Blais associés architecte, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1000, rue des Écuyers, à Granby, portant les numéros de lots 6 355 348, 6 355 349, 6 355 350, 6 355 351, 6 355 352, 6 355 353, 6 355 354, 6 355 355, 6 355 356, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210511-03, en date du 11 mai 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. que la norme minimale de 13 mètres est respectée;
2. que le futur bâtiment sera situé à une distance de 34,56 mètres du lot résidentiel voisin sur lequel est construite la résidence;
3. que le coin du futur bâtiment sera situé à une distance de biais de 21,03 mètres des autres lots résidentiels voisins dédiés au champ d'épuration;
4. qu'une bande de conifères sera aménagée pour créer une barrière visuelle le long des limites de ces lots;
5. que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété; et
6. qu'il n'y aura pas de balcon donnant vers l'arrière du terrain.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 22 mai 2021, informant de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80147 pour la propriété située au 1000, rue des Écuyers, portant les numéros de lots 6 355 348, 6 355 349, 6 355 350, 6 355 351, 6 355 352, 6 355 353, 6 355 354, 6 355 355, 6 355 356, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial de 12 logements jusqu'à 21,03 mètres de la ligne arrière de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 43 mètres pour les bâtiments de 3 étages, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M^{me} Geneviève-Ilou Boucher, arpenteuse-géomètre, en date du 23 avril 2021, sous le numéro 7116 de ses minutes, dossier 200512, le tout, conditionnellement à ce qu'une bande de conifères soit aménagée le long des lots numéros 3 401 945 et 3 401 937 du cadastre du Québec, étant les lots résidentiels voisins dédiés aux champs d'épuration.

Le maire appelle le vote sur cette proposition :

Sont pour :

- M. Stéphane Giard;
- M. Jean-Luc Nappert;
- M^{me} Julie Bourdon;
- M. Alain Lacasse;
- M^{me} Denyse Tremblay;
- M. Robert Riel;
- M. Éric Duchesneau; et
- M. Robert Vincent.

Sont contre :

- M. Jocelyn Dupuis; et
- M^{me} Catherine Baudin.

Adoptée sur division

2021-06-0480

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80146 – 1000, rue des Écuyers

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-122, transmettant la résolution numéro 210511-02 du comité consultatif d'urbanisme;

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

M. Martin Grenier et M^{me} Isabelle C., 440, rue Armand (par courriel)

M. Martin Grenier et Mme Isabelle C. s'opposent à la demande de dérogation et demandent aux conseillers et aux conseillères si ceux-ci apprécieraient voir un bâtiment multifamilial de 12 logements et 3 étages à vingt (20) mètres de la maison, plutôt qu'à quarante-trois (43) mètres, tel que l'exige la réglementation. Ils croient que la déforestation est un gros problème à Granby. Ils sont inquiets quant à la perte d'intimité causée par la hauteur du nouveau projet, ce dernier ayant une vue directe dans leur piscine et leur espace de vie extérieur et la perte de la valeur de leur propriété. Ils soulignent la perte de tranquillité causée par les travaux pendant et après la construction, le bruit des voisins et des voitures, le dynamitage puis la poussière causée par la construction. M. Grenier mentionne que lors de la construction de sa demeure il y a vingt (20) ans, à cette époque dans une zone multifamiliale, il a dû se conformer à la réglementation en vigueur. Les propriétaires aimeraient savoir pourquoi M. Lobato aurait assuré aux futurs développeurs que la dérogation mineure demandée pour le 1000, rue des Écuyers n'était qu'une simple formalité.

M^{me} Monique Grenier Laverrière, 435, rue Armand (par courriel)

Mme Monique Grenier Laverrière s'oppose à la demande de dérogation.

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80146 pour la propriété située au 1000, rue des Écuyers, portant les numéros de lots 6 355 348, 6 355 349, 6 355 350, 6 355 351, 6 355 352, 6 355 353, 6 355 354, 6 355 355, 6 355 356, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial de 12 logements jusqu'à 20,31 mètres de la ligne arrière de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 43 mètres pour les bâtiments de 3 étages, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M^{me} Geneviève-Ilou Boucher, arpenteuse-géomètre, en date du 23 avril 2021, sous le numéro 7116 de ses minutes, dossier 200512, le tout, conditionnellement à ce qu'une bande de conifères soit aménagée le long des lots numéros 3 401 936 et 3 401 943 du cadastre du Québec, étant les lots résidentiels voisins dédiés au champs d'épuration.

Le maire appelle le vote sur cette proposition :

Sont pour :

- M. Stéphane Giard;
- M. Jean-Luc Nappert;
- M^{me} Julie Bourdon;
- M. Alain Lacasse;
- M^{me} Denyse Tremblay;
- M. Robert Riel;
- M. Éric Duchesneau; et
- M. Robert Vincent.

Sont contre :

- M. Jocelyn Dupuis; et
- M^{me} Catherine Baudin.

Adoptée sur division

2021-06-0481

Nomination – Représentant de la Ville de Granby au conseil d'administration – Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville – M. Robert Riel

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2021-030;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de M. le conseiller Robert Riel comme représentant de la Ville de Granby sur le conseil d'administration de l'Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville s'est terminé en mars dernier;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de nommer M. le conseiller Robert Riel à titre de représentant de la Ville de Granby sur le conseil d'administration de l'Office d'habitation Haute Yamaska Rouville, et ce, jusqu'au 7 novembre 2021 alors que le nouveau conseil adoptera une nouvelle résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0482

Autorisation – Participation financière annuelle – Corporation de gestion du Chemin des Cantons (CGCC) – 2022-2026

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2021-031;

CONSIDÉRANT QUE la route touristique signalisée « Chemin des Cantons » traverse le territoire de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion du Chemin des Cantons souhaite que la Ville de Granby poursuive sa participation financière quinquennale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagée depuis les cinq dernières années à soutenir le Chemin des Cantons dans sa mise en place, sa signalisation, sa coordination et sa promotion;

CONSIDÉRANT QUE des efforts majeurs de promotion et de visibilité ont été réalisés pour faire découvrir le Chemin des Cantons sur ses 430 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE le Chemin des Cantons est un produit touristique régional qui met en valeur le patrimoine bâti et naturel des Cantons-de-l'Est;

CONSIDÉRANT la recommandation de Commerce Tourisme Granby région à l'effet de renouveler la participation financière;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de continuer à participer financièrement au développement et à la pérennité du Chemin des Cantons pour un montant annuel de 6 299,76 \$, pour les cinq (5) prochaines années, soit de l'exercice financier de l'année 2022 jusqu'à l'exercice financier de l'année 2026, toutes dépenses étant payables sur présentation de factures, à même le Fonds d'administration, tels qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2022, 001-2023, 001-2024, 001-2025 et 001-2026, en date du 2 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0483

Autorisation – COVID-19 – Tenue d'événements ou activités spéciales – Mesures sanitaires

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2021-032;

CONSIDÉRANT l'évolution de la situation liée à la COVID-19;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser, dès à présent, les événements et les activités spéciales sur le territoire de la Ville de Granby, le tout dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, émises par la Santé publique du Québec; et

de conclure l'entente relative au prêt de services de policiers et policières du Service de police de Granby à la Sûreté du Québec affectés à l'Escouade régionale mixte de l'Estrie avec la Sûreté du Québec, et ce, pour un terme de quatre (4) ans, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025, le tout conformément aux conditions contenues au projet d'entente joint au sommaire numéro SJ-2021-058.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0486

Renouvellement d'ententes – Vérification des antécédents judiciaires – Villa des Cantons – Rialto appartements-services – 2021-2023

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-046;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a conclu, le 28 septembre 2017, une entente pour la vérification des antécédents judiciaires avec la compagnie 9188-5608 Québec Inc. (Rialto Appartements-Services), laquelle vient à échéance le 27 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a conclu, le 4 novembre 2017, une entente pour la vérification des antécédents judiciaires avec la compagnie 9388-9178 Québec Inc. (Villa des Cantons), laquelle vient à échéance le 3 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ces ententes;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande leur renouvellement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de renouveler les ententes concernant la vérification des antécédents judiciaires, conclues entre la Ville de Granby et les entreprises suivantes, et ce, pour un terme additionnel de deux (2) ans, aux mêmes termes et conditions prévus aux ententes, lesquelles sont jointes au sommaire numéro SJ-2021-046;

Les ententes visées par la présente résolution sont :

- 9188-5606 Québec Inc. (Rialto Appartements-Services);
- 9388-9178 Québec Inc. (Villa des Cantons).

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0488

Vente de terrain commercial – Anne-Marie Hébert inc. – Lot numéro 6 048 435 du cadastre du Québec – 547, rue Denison Est

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-060;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par la compagnie Anne-Marie Hébert inc., afin de faire l'acquisition du lot numéro 6 048 435 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 147,6 mètres carrés (environ 12 350 pieds carrés), situé au 547, rue Denison Est;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau
que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution; et

de vendre à la compagnie Anne-Marie Hébert inc. le lot numéro 6 048 435 du cadastre du Québec, correspondant au 547, rue Denison Est, d'une superficie de 1 147,6 mètres carrés (environ 12 350 pieds carrés) pour et en considération d'une somme approximative de 129 643,50 \$, plus taxes applicables, au prix fixé à 10,50 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément aux conditions contenues à l'offre d'achat en date du 25 mai 2021, dont copie est jointe au sommaire numéro SJ-2021-060.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0489

Adjudication du contrat numéro 135/2021 pour la fourniture et l'installation d'un (1) lave-camion et relocalisation de deux (2) stations de lavage – Fematics Canada inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-051;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adjuger le contrat numéro 135/2021 pour la fourniture et l'installation d'un (1) lave-camion et la relocalisation de deux (2) stations de lavage au plus bas soumissionnaire conforme, soit Fematics Canada inc., pour un montant total, taxes incluses, de 109 585,55 \$, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 90908.8, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 220-2021, en date du 1^{er} juin 2021, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 15 avril 2021, à l'addenda numéro 1 en date du 20 avril 2021, à l'addenda numéro 2 en date du 26 avril 2021 et à l'addenda numéro 3 en date du 29 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0490 **Adjudication du contrat numéro 009/2021 pour le préachat d'un système de préparation et de dosage de polymères pour la Station d'épuration des eaux usées – CON-V-AIR inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-054;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'adjuger le contrat numéro 009/2021 pour le préachat d'un système de préparation et de dosage de polymères au plus bas soumissionnaire conforme, soit CON-V-AIR inc., pour un montant total, taxes incluses, de 175 796,78 \$, payable à même le Fonds d'administration, tels qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 226-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 2 juin 2021, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 7 avril 2021, à l'addenda numéro 1 en date du 13 avril 2021, à l'addenda numéro 2 en date du 29 avril 2021, à l'addenda numéro 3 en date du 6 mai 2021 et à l'addenda numéro 4 en date du 13 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0491 **Adjudication du contrat numéro 008/2021 pour le préachat d'un système de déshydratation des boues pour la Station d'épuration des eaux usées – Veolia Water Technologies Canada inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-055;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'adjuger le contrat numéro 008/2021 pour le préachat d'un système de déshydratation des boues au plus bas soumissionnaire conforme, soit Veolia Water Technologies Canada inc., pour un montant total, taxes incluses, de 626 297,57 \$, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80119.10, tels qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 227-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 2 juin 2021, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 26 mars 2021, à l'addenda numéro 1 en date du 13 avril 2021, à l'addenda numéro 2 en date du 23 avril 2021, à l'addenda numéro 3 en date du 27 avril 2021, à l'addenda numéro 4 en date du 29 avril 2021, à l'addenda numéro 5 en date du 30 avril 2021, à l'addenda numéro 6 en date du 6 mai 2021, à l'addenda numéro 7 en date du 13 mai 2021 et à l'addenda numéro 8 en date du 19 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0492 **Conclusion du contrat numéro 213/2021 pour la fourniture et l'installation d'un (1) module de jeux au parc Dubuc – Équipements Récréatifs Jambette inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-053;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Équipements Récréatifs Jambette inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 20 mai 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de conclure le contrat numéro 213/2021 pour la fourniture et l'installation d'un (1) module de jeux au parc Dubuc au plus bas soumissionnaire conforme, soit Équipements Récréatifs Jambette inc., pour un montant total, taxes incluses, de 66 306,08 \$, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80721.13, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 221-2021, en date du 1^{er} juin 2021, le tout conformément à l'addenda numéro 1 en date du 17 mai 2021 et à l'addenda numéro 2 en date du 21 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0493

Conclusion du contrat numéro 189/2021 pour la fourniture et la livraison de mobilier urbain pour le vélo-gare – Techsport inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-050;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Techsport inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 21 mai 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de conclure le contrat numéro 189/2021 pour la fourniture et la livraison de mobilier urbain pour le vélo-gare au plus bas soumissionnaire conforme, soit Techsport inc., pour un montant total, taxes incluses, de 54 332,46 \$, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 81721.1, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 219-2021, en date du 1^{er} juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0494

Conclusion du contrat numéro 214/2021 pour le service de reliure de volumes pour la Bibliothèque Paul-O.-Trépanier pour une période de deux (2) ans – Reliure Travaction (1991) inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-043;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Reliure Travaction (1991) inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 25 mai 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de conclure le contrat numéro 214/2021 pour le service de reliure de volumes pour la Bibliothèque Paul-O.-Trépanier, pour une période de deux (2) ans, soit du 14 juin 2021 au 13 juin 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Reliure Travaction (1991) inc., pour un montant total, taxes incluses, de 70 746,65 \$, payable à même le Fonds d'administration, tels qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 223-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 2 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0495

Conclusion du contrat numéro 204/2021 pour la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier de bureau pour le Centre Aquatique Desjardins de Granby – Buropro Citation inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-049;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Buropro Citation inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 12 mai 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de conclure le contrat numéro 204/2021 pour la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier de bureau pour le Centre aquatique Desjardins de Granby au plus bas soumissionnaire conforme, soit Buropro Citation inc., pour un montant total, taxes incluses, de 68 372,18 \$, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 90698.2, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 218-2021, en date du 1^{er} juin 2021, le tout conformément à l'addenda numéro 1 en date du 5 mai 2021 et à l'addenda numéro 2 en date du 6 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0496

Annulation de l'appel d'offres numéro 182/2021 pour les services d'un entrepreneur en régulation automatique pour les bâtiments sur demande

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-052:

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'annuler l'appel d'offres numéro 182/2021 pour les services d'un entrepreneur en régulation automatique pour les bâtiments sur demande et d'autoriser la Division des approvisionnements à retourner en appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0497

Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du Règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 18 avril au 31 mai 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2021-028;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 18 avril au 31 mai 2021, soit :

- les comptes pour la période du 27 avril au 31 mai 2021, pour la somme de 3 293 822,93 \$, et
- les salaires pour la période du 18 avril au 22 mai 2021, pour la somme de 1 985 529,71 \$

pour un total de 5 279 352,64 \$ soit déposée, et de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Renouvellement de la ligne de signalement ALIAS
Réf. : 199/2021 – C2021-0926
Du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022
Fournisseur : ALIAS, ligne de signalement inc.
Dépense 2021 approximative, taxes incluses 6 024,69 \$
Dépense 2022 approximative, taxes incluses3 012,35 \$
2. Maintenance de l'équipement de sauvegarde des données EXAGRID
Réf. : 175/2021 – C2021-0930
Du 20 juin 2021 au 19 juin 2022
Fournisseur : Groupe Access (3096-3227 Québec inc.)
Dépense 2021 approximative, taxes incluses 3 615,96 \$
Dépense 2022 approximative, taxes incluses3 615,97 \$
3. Renouvellement des licences de logiciel VEEAM de sauvegarde de données et ajout de licences supplémentaires
Réf. : 176/2021 – C2021-0981
Du 10 mai 2021 au 13 juin 2022
Fournisseur : Drummond Informatique (Microage)
Dépense 2021 approximative, taxes incluses13 414,05 \$
Dépense 2022 approximative, taxes incluses7 383,78 \$
4. Contrat support annuel – ICO Conseil sans papier
Réf. : 230/2021 – C2021-1082
Du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022
Fournisseur : ICO Technologies inc.
Dépense 2021 approximative, taxes incluses 1 824,42 \$
Dépense 2022 approximative, taxes incluses1 303.16 \$

5. Système de dotation en ligne – renouvellement licences Manitou
 Réf. : 243/2021 – C2021-1131
 Du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022
 Fournisseur : Momentum Technologies inc.
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 4 423,67 \$
 Dépense 2022 approximative, taxes incluses 4 423,66 \$

Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 225-2021 et 001-2022, en date du 2 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0498

Mandat à Ami-Bus pour le transport adapté, collectif, nolisé et d'urgence – Adoption du budget et contribution modifiée

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2021-029;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de confirmer la participation de la Ville de Granby au transport adapté pour l'année 2021;

d'accepter que la Ville de Granby soit désignée comme Ville mandataire;

d'adopter les prévisions budgétaires d'Ami-Bus inc. pour l'année 2021;

d'adopter la tarification exigée par Ami-Bus inc., soit 3,25 \$ du passage, 62 \$ pour le livret de 20 passages et 118 \$ pour celui de 40 passages;

d'adopter de la tarification réduite pour les 60 ans et plus à 3 \$ du passage, 57 \$ pour le livret de 20 passages, 108 \$ pour celui de 40 passages et la gratuité chez les enfants de 12 ans et moins;

de confirmer le mandat à Ami-Bus inc. pour les transports adapté, collectif, nolisé et d'urgence, soit tel que décrit dans l'« Entente-services en transport de personnes » signée par la Ville de Granby le 9 janvier 2019, pour les années 2019 à 2021;

de confirmer la contribution financière de 320 273 \$ pour l'année 2021, représentant une indexation de 2 % comparativement à 2020; et

de nommer M. Robert Riel, conseiller municipal, pour représenter la Ville de Granby sur le conseil d'administration d'Ami-Bus inc.;

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 217-2021, en date du 2 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0499

Mouvements de main-d'œuvre – 14 mai au 19 juillet 2021 – Embauche – M^{me} Nancy Chapdelaine, adjointe administrative au Service des ressources humaines – Embauche – M^{me} Roxanne Laforest, commise à la perception au Service des finances et de l'évaluation – Embauche – M^{me} Laurie Roy Claveau, préposée d'utilité générale à la Division aquatique et sports du Service des loisirs, de la culture et du développement social – Embauche – M. Manuel Carpentier, conseiller au développement du sport, de l'activité physique et du plein air à la Division sports et plein air du Service des loisirs, de la culture et du développement social – Nomination – M. Maxime Jean, menuisier à la Section bâtiments du Service des travaux publics – Nomination – M. Stéphane Prud'homme, menuisier à la Section bâtiments du Service des travaux publics – Nomination – M. François Renaud, menuisier à la Section bâtiments du Service des travaux publics – Nomination – M. Alexandre Sylvestre-Lapierre, préposé à la signalisation à la Section voirie du Service des travaux publics – Retraite – M. Marc Brien, capitaine à la surveillance du territoire et aux relations communautaires au Service de police – Retraite – M^{me} France Delorme, préposée d'utilité générale à la Division aquatique et sports du Service des loisirs, de la culture et du développement social – Retraite – M. Yvan Doyon, policier au Service de police – Retraite – M^{me} Lyne Duhamel, greffière adjointe et greffière audiencière à la Division cour municipale des Services juridiques – Retraite – M^{me} Chantal Grandmont, chef à la Division paie du Service des finances et de l'évaluation – Retraite – M. Sylvain Grondin, commis aux inventaires à la Division approvisionnements des Services juridiques – Retraite – M^{me} Johanna Van Doorn, commise au service à la clientèle à la Division bibliothèque du Service des loisirs, de la culture et du développement social

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2021-019, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 14 mai au 19 juillet 2021, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2021-019 et son annexe, pour valoir comme si au long récités; et

Pour ce qui est du personnel régulier :

1. de ratifier l'embauche de madame Nancy Chapdelaine au poste d'adjointe administrative au Service des ressources humaines en date du 25 mai 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la démission de madame Estefana Manrique. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
2. de ratifier l'embauche de madame Roxanne Laforest au poste de commise à la perception au Service des finances et de l'évaluation en date du 31 mai 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de Nathalie Lavoie. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;

3. d'autoriser l'embauche de madame Laurie Roy Claveau au poste de préposée d'utilité générale à la Division aquatique et sports du Service des loisirs, de la culture et du développement social en date du 30 juin 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite au départ à la retraite de madame France Delorme. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de neuf (9) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
4. d'autoriser l'embauche de monsieur Manuel Carpentier au poste de conseiller au développement du sport, de l'activité physique et du plein air à la Division sports et plein air du Service des loisirs, de la culture et du développement social en date du 19 juillet 2021, afin de pourvoir le poste nouvellement créé. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
5. d'autoriser la nomination de monsieur Maxime Jean au poste de menuisier à la Section bâtiments du Service des travaux publics en date du 17 mai 2021, afin de pourvoir le poste nouvellement créé. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de 240 heures régulières travaillées sur ce poste, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
6. d'autoriser la nomination de monsieur Stéphane Prud'homme au poste de menuisier à la Section bâtiments du Service des travaux publics en date du 17 mai 2021, afin de pourvoir le poste nouvellement créé. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de 240 heures régulières travaillées sur ce poste, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
7. d'autoriser la nomination de monsieur François Renaud au poste de menuisier à la Section bâtiments du Service des travaux publics en date du 17 mai 2021, afin de pourvoir le poste nouvellement créé. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de 240 heures régulières travaillées sur ce poste, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
8. d'autoriser la nomination de monsieur Alexandre Sylvestre-Lapierre au poste de préposé à la signalisation à la Section voirie du Service des travaux publics en date du 17 mai 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite au départ à la retraite de monsieur André Blouin. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de 240 heures régulières travaillées sur ce poste, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
9. de prendre acte du départ à la retraite de monsieur Marc Brien, capitaine à la surveillance du territoire et aux relations communautaires au Service de police, en date du 1^{er} juillet 2021. Monsieur Brien prendra sa retraite après plus de 35 ans au service de la Ville de Granby;
10. de prendre acte du départ à la retraite de madame France Delorme, préposée d'utilité générale à la Division aquatique et sports du Service des loisirs, de la culture et du développement social, en date du 1^{er} juillet 2021. Madame Delorme prendra sa retraite après plus de 28 ans au service de la Ville de Granby;
11. de prendre acte du départ à la retraite de monsieur Yvan Doyon, policier au Service de police, en date du 1^{er} juillet 2021. Monsieur Doyon prendra sa retraite après plus de 30 ans au service de la Ville de Granby;

12. de prendre acte du départ à la retraite de madame Lyne Duhamel, greffière adjointe et greffière audiencière à la Division cour municipale des Services juridiques, en date du 1^{er} juillet 2021. Madame Duhamel prendra sa retraite après plus de 33 ans au service de la Ville de Granby;

13. de prendre acte du départ à la retraite de madame Chantal Grandmont, chef à la Division paie du Service des finances et de l'évaluation, en date du 1^{er} juillet 2021. Madame Grandmont prendra sa retraite après plus de 28 ans au service de la Ville de Granby;

14. de prendre acte du départ à la retraite de monsieur Sylvain Grondin, commis aux inventaires à la Division approvisionnements des Services juridiques, en date du 1^{er} juillet 2021. Monsieur Grondin prendra sa retraite après plus de 31 ans au service de la Ville de Granby;

15. de prendre acte du départ à la retraite de madame Johanna Van Doorn, commise au service à la clientèle à la Division bibliothèque du Service des loisirs, de la culture et du développement social, en date du 1^{er} juillet 2021. Madame Van Doorn prendra sa retraite après plus de 36 ans au service de la Ville de Granby;

16. de prendre acte de la démission de monsieur Stéphane Prud'homme au poste de menuisier à la Section bâtiments du Service des travaux publics, en date du 17 juin 2021;

17. de prendre acte de la démission de madame Lise Maurice au poste de brigadière au Service de police, en date du 23 juin 2021;

Le 13 mai 2021, le comité conjoint d'évaluation des emplois cols blancs s'est réuni afin de procéder à l'évaluation de la description du poste de technicienne ou technicien en génie civil. Au terme de cette rencontre, il y aurait lieu d'entériner les résultats suivants :

Numéro de poste	Ancien titre du poste	Ancienne classe	Ancien pointage	Nouveau titre du poste	Nouvelle classe	Pointage	Date d'entrée en vigueur
754	Technicienne ou technicien au réseau souterrain et activités spéciales	8	1443 points	Technicienne ou technicien en génie civil	8	1370 points	À la nomination de la ou du titulaire du poste

Le 27 mai 2021, le comité d'évaluation des emplois cadres s'est réuni afin de procéder aux évaluations des descriptions de postes présentées ci-dessous. Au terme de cette rencontre, il y aurait lieu d'entériner les résultats suivants :

Numéro de poste	Poste	Ancienne classe	Ancien pointage	Nouvelle classe	Pointage
108	Directrice ou directeur du Service des loisirs, de la culture et du développement social	7	854	7	852
109	Chef de la Division aquatique, sports et plein air et directrice adjointe ou directeur adjoint	4	501	5	593
110	Chef de la Section aquatique	2	307	3	382
1109	Coordonnatrice ou coordonnateur à l'aménagement du territoire	4	533	4	533

Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 230-2021, en date du 2 juin 2021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0500

Autorisation – Signature de la convention collective 2021-2027 entre la Ville de Granby et le Syndicat indépendant des pompiers et pompières de Granby (SIPPG)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2021-020, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Granby et ses pompières et pompiers, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2027, l'entente ayant été entérinée par l'assemblée syndicale le 19 mai 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la convention collective entre la Ville de Granby et le Syndicat indépendant des pompiers et pompières de Granby pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2027, toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 237-2021, 001-2022, 001-2023, 001-2024, 001-2025, 001-2026 et 001-2027, en date du 4 juin 2021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0501

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA-1 – 2021-0972 – 495, allée des Hauts-Bois – PIIA-1 – 2021-1034 – 511, allée des Hauts-Bois – PIIA-12 – 2021-0751 – 825, rue Bernard – PIIA-12 – 2021-0984 – 1050, boulevard Industriel – PIIA-13 – 2021-0896 – 500 à 510, rue Principale – PIIA-17 – 2021-0942 – 73, rue Quévillon – PIIA-22 – 2021-1245 – 925, rue Principale – PIIA-22 – 2021-1058 – 1042, rue Principale – PIIA-10 – 2021-1158 – 283, rue George-M.-Abbott – PIIA-10 – 2021-1160 – 287, rue George-M.-Abbott – PIIA-10 – 2021-1159 – 293, rue George-M.-Abbott – PIIA-28 – 2021-0226 – 297, rue George-M.-Abbott – PIIA-28 – 2020-3934 – 303, rue George-M.-Abbott – PIIA-28 – 2020-3935 – 307, rue George-M.-Abbott – PIIA-28 – 2020-3938 – 313, rue George-M.-Abbott – PIIA-28 – 2020-3940 – 317, rue George-M.-Abbott – PIIA-28 – 2021-0229 – 323, rue George-M.-Abbott – PIIA-28 – 2021-0230 – 327, rue George-M.-Abbott – PIIA-28 – 2021-1167 – 62, rue Patrick-Hackett – PIIA-29 – 2017-0225 – 688, carré Saint-Jacques – PIIA-30 – 2021-0872 – 20, rue Saint-Antoine Sud – PIIA-32 – 2021-1197 – 407, rue des Écoliers – PIIA-32 – 2021-1227 – 409, rue des Écoliers

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-126;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 11 mai 2021 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'approuver les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	Numéro de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-1	2021-0972	210511-07	495, allée des Hauts-Bois	Réparation
PIIA-1	2021-1034	210511-08	511, allée des Hauts-Bois	Réparation
PIIA-12	2021-0751	210511-10	825, rue Bernard	Enseigne
PIIA-12	2021-0984	210511-11	1050, boulevard Industriel	Réparation
PIIA-13	2021-0896	210511-12	500 à 510, rue Principale	Enseigne
PIIA-17	2021-0942	210511-13	73, rue Quévillon	Construction
PIIA-22	2021-1245	210511-14	925, rue Principale	Réparation
PIIA-22	2021-1058	210511-15	1042, rue Principale	Enseigne
PIIA-10	2021-1158	210511-16	283, rue George-M.-Abbott	Déblai/remblai
PIIA-10	2021-1160	210511-17	287, rue George-M.-Abbott	Déblai/remblai
PIIA-10	2021-1159	210511-18	293, rue George-M.-Abbott	Déblai/remblai

PIIA-28	2021-0226	210511-19	297, rue George-M.-Abbott	Modification
PIIA-28	2020-3934	210511-20	303, rue George-M.-Abbott	Modification
PIIA-28	2020-3935	210511-21	307, rue George-M.-Abbott	Modification
PIIA-28	2020-3938	210511-22	313, rue George-M.-Abbott	Modification
PIIA-28	2020-3940	210511-23	317, rue George-M.-Abbott	Modification
PIIA-28	2021-0229	210511-24	323, rue George-M.-Abbott	Modification
PIIA-28	2021-0230	210511-25	327, rue George-M.-Abbott	Modification
PIIA-28	2021-1167	210511-31	62, rue Patrick-Hackett	Construction
PIIA-29	2017-0225	210511-26	688, carré Saint-Jacques	Modification
PIIA-30	2021-0872	210511-28	20, rue Saint-Antoine Sud	Enseigne
PIIA-32	2021-1197	210511-29	407, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2021-1227	210511-30	409, rue des Écoliers	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0502

Autorisation – PIIA-3 – Demande numéro 2021-0798 de permis de construction – 306 à 312, rue Principale

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-139, transmettant la résolution numéro 210601-14 du comité consultatif d'urbanisme;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser, conformément au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Granby et suite à la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 210601-14, la délivrance de la demande de permis de construction numéro 2021-0798 à M. Jérémie Normandin, représentant de la compagnie Gestion Jérémie Normandin inc., afin de permettre, au 306 à 312, rue Principale, de reconstruire la terrasse existante sur le toit du bâtiment principal de la façon suivante :

- La terrasse projetée sera d'une superficie d'environ 37,16 mètres carrés et sera construite sur le toit plat existant;
- Elle sera composée d'un garde-corps en aluminium noir sur l'élévation avant et d'un mur intimité en planches de bois traité sur l'élévation droite; et
- Les parapets existants ne seront pas modifiés;

ledit projet respectant les objectifs et critères du PIIA-3 dudit règlement;

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0503

Modification à l'entente numéro 028-2020 relative à des travaux municipaux – Prolongement des infrastructures municipales secteur Denison Est, phase V – Rue Magnone

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-128;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la modification de l'entente numéro 028-2020 relative à des travaux municipaux pour le prolongement des infrastructures municipales de la rue Magnone afin d'autoriser le retrait de l'éclairage décoratif ainsi que de prévoir une alimentation électrique en avant-lot et un éclairage conventionnel sur poteau.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0504

Autorisation – Demande d'appui numéro 2021-80170 à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – 2300, rue Cowie – Abrogation de la résolution numéro 2021-05-0444

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-142, transmettant la résolution numéro 210504-02 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Caroline-Joan Boucher, mandataire pour les propriétaires et agronome pour la compagnie Groupe FBE Bernard Experts, a formulé, le 22 avril dernier, une demande d'appui de la municipalité auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). La demande vise à autoriser l'aliénation et le lotissement du lot numéro 5 558 973 du cadastre du Québec situé au 2300, rue Cowie;

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale a pour but de créer un lot de plus ou moins 34,4 hectares qui sera vendu à M. Pierre Paquette;

CONSIDÉRANT QUE le second lot de plus ou moins 36,3 hectares sera vendu à l'entreprise Ferme Mailloux et Fils S.E.N.C., ces derniers étant propriétaires du lot numéro 1 651 684 du cadastre du Québec situé au sud du lot visé;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'appuyer, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210504-02, la demande de M^{me} Caroline-Joan Boucher, mandataire pour les propriétaires et agronome pour la compagnie Groupe FBE Bernard Experts, auprès de la CPTAQ afin de permettre l'aliénation et le lotissement du lot numéro 5 558 973 du cadastre du Québec situé au 2300, rue Cowie de façon à autoriser une opération cadastrale sur une superficie de 70,7 hectares, qui sera ensuite vendue à deux (2) entreprises, soit 34,4 hectares à M. Pierre Paquette et 36,3 hectares à l'entreprise Ferme Mailloux S.E.N.C., ces derniers étant propriétaires du lot numéro 1 651 684 du cadastre du Québec; et

d'abroger la résolution numéro 2021-05-0444.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0505

Décret de travaux – Aménagement du parc Dubuc

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2021-002;

CONSIDÉRANT le rapport du Comité des travaux publics numéro 34, en date du 11 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement s'intègre aux objectifs stratégiques de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux et les frais reliés à l'aménagement entre les deux clôtures seront pris à même le budget d'entretien 2021 et d'immobilisation de 2020 de la Ville et sont déjà décrétés;

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement permettra de bonifier le paysage et l'ambiance du parc Dubuc;

CONSIDÉRANT QUE les modules de jeux ne sont plus conformes et ne peuvent être installés;

CONSIDÉRANT QUE des modules de jeux complètent bien l'offre d'activités du site pour une famille;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 100 000 \$ du surplus libre vers le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80519.2;

d'accepter la proposition d'aménagement du parc Dubuc dans son intégralité; et

de décréter les travaux qui seront réalisés selon la disponibilité des matériaux, lesquels engendrent une dépense additionnelle de 100 000 \$, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80519.2, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 104-2021, en date du 3 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0506 **Décret de travaux – Nouveau préau – Parc linéaire**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2021-008;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 420 000 \$ du surplus libre vers le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 81721.1; et

de décréter les travaux pour le nouveau préau du Parc Linéaire, lesquels engendrent une dépense de 420 000 \$, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 81721.1, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 228-2021, en date du 2 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0507 **Revalorisation des parcomètres de la Ville – Vente, dons et mise aux enchères**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2021-007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se départir des parcomètres retirés à sa juste valeur;

CONSIDÉRANT la demande potentielle pour ce genre de produit;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser le Service des travaux publics à vendre aux personnes intéressées les parcomètres retirés selon les prix suivants:

- Parcomètre « vintage » à tête simple : 120 \$, taxes incluses; et
- Parcomètre « vintage » à tête double : 160 \$, taxes incluses;

d'autoriser le Service des travaux publics à offrir gratuitement les parcomètres retirés aux demandeurs communautaires et institutionnels scolaires; et

d'autoriser le Service des travaux publics à mettre aux enchères les unités restantes, s'il y a lieu, via le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), dès le mois de septembre 2021.

2021-06-0508 **Autorisation – Grand Défi Pierre Lavoie – 20 juin 2021**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-052;

CONSIDÉRANT l'aspiration de la Ville d'être une communauté en santé.

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser le passage du Grand Défi Pierre Lavoie, le 20 juin 2021; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires, et ce, jusqu'à un maximum de 1 200,00 \$, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 234-2021, en date du 3 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0509

Autorisation – Fête nationale du Québec – 24 juin 2021– Vie culturelle et communautaire de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-053;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser la présentation des feux d'artifice le 24 juin prochain sur neuf (9) lieux différents, et ce, en tenant compte des recommandations du Service des incendies; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation des feux d'artifice, et ce, jusqu'à un montant maximum de 9 700 \$, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 235-2021, en date du 3 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0510

Autorisation – Rendez-vous culturels – Vie culturelle et communautaire de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-050;

CONSIDÉRANT la situation et le besoin d'activités culturelles pour la population de Granby;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser la présentation des Rendez-vous culturels, et ce, les 5-6-7 et 19-20-21 juillet ainsi que les 2-3-4 et 16-17-18 août 2021; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation des « Rendez-vous culturels », et ce, jusqu'à un montant maximum de 35 000 \$, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 229-2021, en date du 2 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0511

Autorisation – Défilé de Noël – Proposition – Vie culturelle et communautaire de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-051;

CONSIDÉRANT que Commerce Tourisme Granby et région a procédé à une réorganisation de ses activités et ne présentera plus le Défilé de Noël;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 79 500 \$ du surplus de VCC vers la subvention VCC;

d'autoriser la présentation du Défilé de Noël 2021 selon la proposition faite par Vie culturelle et communautaire de Granby;

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la réalisation de ce projet; et

d'autoriser le versement d'une subvention de 79 500 \$ à l'organisme Vie culturelle et communautaire de Granby, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 236-2021, en date du 3 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0512

Appui- Demande de permis – Service ou vente de boissons alcoolisées lors d'évènements 2021 – Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec – Rendez-vous culturels, Festival international de la chanson de Granby et Le Loufoque de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-045;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'appuyer la demande de permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour les évènements suivants:

Évènement	Dates	Endroit
Rendez-vous culturels	5-6-7 et 19-20-21 juillet 2-3-4 et 16-17-18 août	Parc Daniel-Johnson
Festival international de la chanson de Granby	8 au 28 août	Parc Daniel-Johnson Place Johnson Centre Notre-Dame
Le Loufoque de Granby	3-4-5-6 septembre	Rue Principale – Centre-ville de Granby

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0513 Aide à la relocalisation – Le Cercle des fermières Saint-Eugène de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC 2021-033;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité communautaire;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accorder une aide financière ponctuelle de 1 150 \$ à l'organisme *Le Cercle des fermières Saint-Eugène de Granby* pour les frais de démontage et de déménagement de leur matériel au Centre culturel France-Arbour, laquelle et payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 203-2021, en date du 12 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0514 Autorisation – Installation d'un cabanon – Ajout d'espace de rangement pour divers équipements sportifs – Parc Poitevin

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-043;

CONSIDÉRANT que ce projet contribuera à l'offre d'activités aux utilisateurs des terrains sportifs du parc Poitevin;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser l'installation d'un cabanon au parc Poitevin afin d'augmenter l'espace de rangement du matériel sportif; et

d'autoriser les coûts de cette installation au montant de 5 500 \$, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80721.12, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 210-2021, en date du 27 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0515 Adhésion – Charte municipale pour la protection de l'enfant

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-046;

CONSIDÉRANT que cette charte s'inscrit déjà dans les orientations développées par la Ville de Granby en lien avec la Politique familiale et l'accréditation Municipalité amie des enfants;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'adhérer à la Charte municipale pour la protection de l'enfant.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la Charte municipale pour la protection de l'enfant.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0516

Demande d'aide financière – Projet de restauration d'un orgue Casavant centenaire – Centre Notre-Dame

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-040;

CONSIDÉRANT la politique culturelle de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT la valeur patrimoniale du Centre Notre-Dame et de son orgue centenaire Casavant;

CONSIDÉRANT les coûts nécessaires à la restauration de l'orgue et à sa mise en valeur;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de mandater VCCG pour déposer une demande d'aide financière au Conseil du patrimoine religieux pour la restauration de l'orgue Notre-Dame;

de s'engager à verser une somme de 45 000 \$ le cas échéant pour compléter le financement de la restauration de l'orgue à VCCG, lequel montant comprend les fonds déjà amassés par le comité spécial « Les Amis de l'Orgue » au montant de 8 637,09 \$, lors d'un concert tenu le 27 janvier 2017, le tout conditionnellement à l'obtention de la subvention du Conseil du patrimoine religieux; et

de mandater VCCG pour la mise en valeur de l'orgue (concert...) et lui accorder une somme annuelle de 20 000 \$ à cette fin, à compter de 2022 jusqu'à la fin du protocole en vigueur, soit en 2025, lesquelles sommes sont payables à même le Fonds d'administration, tels qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2022, 001-2023, 001-2024 et 001-2025, en date du 20 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0517

COVID-19 – Autorisation de paiement – Animation durant la pandémie – Vie culturelle et communautaire de Granby (VCCG)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-044;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de divertir la population de Granby durant la pandémie;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser le paiement des dépenses reliées à l'organisation et la présentation des événements d'animation de la saison hivernale 2020-2021, au montant de 56 714,38 \$, à l'organisme Vie culturelle et communautaire de Granby, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 212-2021, en date du 26 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0518

COVID-19 – Demande d'aide financière – Rénovation du nouveau bâtiment d'Oasis santé mentale de Granby et région – 177-181, rue Denison Est

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-047;

CONSIDÉRANT que les enjeux liés à la santé mentale de notre population sont une priorité soulignée par le comité communautaire et le comité jeunesse;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'accorder à l'organisme Oasis santé mentale de Granby et région une aide financière de 20 000 \$ pour la rénovation de leur nouveau bâtiment, le tout remboursable sur présentation de pièces justificatives, laquelle aide est payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 232-2021, en date du 3 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0519

COVID-19 – Demande d'aide financière en immobilisation – Corporation de développement communautaire de la Haute-Yamaska (CDC-HY)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-048;

CONSIDÉRANT le contexte de pandémie où des organismes ont dû modifier leurs pratiques pour maintenir un service adapté pour leurs clientèles;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accorder à l'organisme Corporation de développement communautaire de la Haute-Yamaska une aide financière de 7 100 \$ pour des améliorations au niveau de leur bâtiment, le tout remboursable sur présentation de pièces justificatives, laquelle aide est payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 233-2021, en date du 3 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0520

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure d'égout pluvial sur la rue Mountain, d'aqueduc sur la rue Robitaille et de voirie sur les deux rues, d'honoraires professionnels, ainsi que les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 5 100 000 \$

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Julie Bourdon donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure d'égout pluvial sur la rue Mountain, d'aqueduc sur la rue Robitaille et de voirie sur les deux rues, d'honoraires professionnels, ainsi que les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 5 100 000 \$.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure d'égout pluvial sur la rue Mountain, d'aqueduc sur la rue Robitaille et de voirie sur les deux rues, d'honoraires professionnels, ainsi que les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 5 100 000 \$ ».

2021-06-0521

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle afin d'y intégrer une mesure temporaire favorisant les biens et services québécois

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Éric Duchesneau donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle afin d'y intégrer une mesure temporaire favorisant les biens et services québécois.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle afin d'y intégrer une mesure temporaire favorisant les biens et services québécois ».

2021-06-0522

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de modifier les heures de fermeture du parc à chiens et d'ajouter des véhicules autorisés sur les pistes multifonctionnelles

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Stéphane Giard donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de modifier les heures de fermeture du parc à chiens et d'ajouter des véhicules autorisés sur les pistes multifonctionnelles.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de modifier les heures de fermeture du parc à chiens et d'ajouter des véhicules autorisés sur les pistes multifonctionnelles ».

2021-06-0523

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les bacs roulants, réservoirs, bonbonnes et citernes en cour avant, de préciser le nombre de cases de stationnement exigé dans la zone GH02R et de revoir les limites des zones HO08R, HO03C, IL08R, IM13P, GJ04R, HJ08R, FH13R, FH12R et GH03P

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP22-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Jean-Luc Nappert donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les bacs roulants, réservoirs, bonbonnes et citernes en cour avant, de préciser le nombre de cases de stationnement exigé dans la zone GH02R et de revoir les limites des zones HO08R, HO03C, IL08R, IM13P, GJ04R, HJ08R, FH13R, FH12R et GH03P.

2021-06-0524

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP22-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les bacs roulants, réservoirs, bonbonnes et citernes en cour avant, de préciser le nombre de cases de stationnement exigé dans la zone GH02R et de revoir les limites des zones HO08R, HO03C, IL08R, IM13P, GJ04R, HJ08R, FH13R, FH12R et GH03P

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP22-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le premier projet de règlement numéro PP22-2021, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP22-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les bacs roulants, réservoirs, bonbonnes et citernes en cour avant, de préciser le nombre de cases de stationnement exigé dans la zone GH02R et de revoir les limites des zones HO08R, HO03C, IL08R, IM13P, GJ04R, HJ08R, FH13R, FH12R et GH03P », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0525

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajuster les limites de l'aire « PIIA-20 »

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP23-2021 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), déposé lors du présent avis de motion;

La conseillère Denyse Tremblay donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajuster les limites de l'aire « PIIA-20 ».

2021-06-0526

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP23-2021 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajuster les limites de l'aire « PIIA-20 »

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP23-2021 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le premier projet de règlement numéro PP23-2021, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP23-2021 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajuster les limites de l'aire « PIIA-20 » », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0527

Dépôt du compte rendu de la consultation écrite – Adoption de second projet – Second projet de règlement numéro SP19-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de modifier la définition de terrain de camping, de revoir les normes relatives au nombre minimal de cases de stationnement requis pour la classe d'usages « Pcpe » dans la zone GJ28R, de revoir les limites des zones GJ23C et GJ36C, de revoir les limites des zones IM11R et IM03C, de corriger le numéro de la note à la classe d'usages « Cser » dans la zone DL02C, d'autoriser les habitations multifamiliales de 2 à 6 logements dans la zone EL01C, d'autoriser les écoles élémentaires dans la zone IM13P et de favoriser la densification en autorisant des bâtiments jusqu'à 3 étages dans les zones FJ05R, FJ29R, GJ02R, GJ04R, GJ13R, GJ14C, GJ16C, GJ21R, GJ22R, GJ25R, GJ28R, GJ29R, GJ32C, GK08R, GK13C, GK18C, GK31C, HJ02C, HJ08R, HJ15R, HJ16R et HK09R ainsi qu'en d'autorisant les bâtiments jusqu'à 3 étages et les habitations

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP19-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite tenue du 8 au 23 mai 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP19-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de modifier la définition de terrain de camping, de revoir les normes relatives au nombre minimal de cases de stationnement requis pour la classe d'usages « Pcpe » dans la zone GJ28R, de revoir les limites des zones GJ23C et GJ36C, de revoir les limites des zones IM11R et IM03C, de corriger le numéro de la note à la classe d'usages « Cser » dans la zone DL02C, d'autoriser les habitations multifamiliales de 2 à 6 logements dans la zone EL01C, d'autoriser les écoles élémentaires dans la zone IM13P et de favoriser la densification en autorisant des bâtiments jusqu'à 3 étages dans les zones FJ05R, FJ29R, GJ02R, GJ04R, GJ13R, GJ14C, GJ16C, GJ21R, GJ22R, GJ25R, GJ28R, GJ29R, GJ32C, GK08R, GK13C, GK18C, GK31C, HJ02C, HJ08R, HJ15R, HJ16R et HK09R ainsi qu'en d'autorisant les bâtiments jusqu'à 3 étages et les habitations », soit adopté tel que soumis.

Que le compte rendu de la consultation écrite du 8 au 23 mai 2021 concernant le premier projet de règlement numéro PP19-2021 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0528

Dépôt du compte rendu de la consultation écrite – Adoption du second projet – Second projet de résolution numéro SPR06-2021 accordant un certificat d'autorisation pour changement d'usage portant le numéro 2021-0809 pour l'établissement situé au 825, boulevard Industriel, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous le projet de résolution numéro PPR06-2021

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 210427-11, s'est prononcé sur la délivrance du permis de construction;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR06-2021, lors de la séance du conseil tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution portant le numéro SPR06-2021, lors de la séance du conseil tenue le 7 juin 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance d'un certificat d'autorisation pour changement d'usage portant le numéro 2021-0809 de la façon suivante :
 - 2.1 À permettre l'implantation d'une entreprise de réparation, de location et de vente de chariots élévateurs faisant partie de la classe d'usages « Cvéhl », tel que défini au Règlement numéro 0663-2016 de zonage, sur la propriété située au 825, boulevard Industriel, composée des lots numéros 4 247 008 et 6 268 310 du cadastre du Québec.



3. Conditions relatives à la location et à la vente de chariots élévateurs :
 - 3.1 Aucun entreposage extérieur de chariots élévateurs destiné à la vente n'est autorisé.
4. En vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la nature de ce projet particulier situé au 825, boulevard Industriel se résume comme suit :

- 4.1 L'immeuble est situé dans la zone industrielle portant le numéro HH13I (secteur au nord du boulevard Industriel, au sud de la rue Moeller, à l'ouest de la rue Simonds Sud et à l'est de la rue Georges-Cros);
- 4.2 La demande vise à permettre la location et la vente de chariots élévateurs faisant partie de la classe d'usages « Cvéhl » sur la propriété du 825, boulevard Industriel. Selon le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, uniquement les usages de services de réparation et d'entretien de machinerie lourde sont autorisés pour cette classe d'usages;
- 4.3 Le régime des droits acquis prévu au Règlement numéro 0663-2016 de zonage s'applique aux nouveaux usages prévus à la présente résolution.
5. Délimitation de la zone concernée

La délimitation de la zone industrielle concernée HH13I telle qu'elle apparaît à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du Règlement numéro 0663-2016 de zonage est connue comme étant une partie de territoire située au nord du boulevard Industriel, au sud de la rue Moeller, à l'ouest de la rue Simonds Sud et à l'est de la rue Georges-Cros,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 7 mai 2021.



Que le compte rendu de la consultation écrite du 22 mai au 6 juin 2021 concernant le premier projet de résolution numéro PPR06-2021 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0529

Dépôt du compte rendu de la consultation écrite – Adoption de second projet – Second projet de règlement numéro SP20-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de modifier les limites du milieu humide dans le secteur situé entre le chemin Milton et la rue de Repentigny, de modifier les classes d'usages autorisés ainsi que les normes d'implantation dans les zones commerciales EH02C et EH03C et de préciser les usages faisant partie de la classe d'usages « Créc » autorisés dans la zone publique GK04P, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP20-2021

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro PP20-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite tenue du 22 mai au 6 juin 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP20-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de modifier les limites du milieu humide dans le secteur situé entre le chemin Milton et la rue de Repentigny, de modifier les classes d'usages autorisés ainsi que les normes d'implantation dans les zones commerciales EH02C et EH03C et de préciser les usages faisant partie de la classe d'usages « Créc » autorisés dans la zone publique GK04P, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP20-2021 », soit adopté tel que soumis.

Que le compte rendu de la consultation écrite du 22 mai au 6 juin 2021 concernant le premier projet de règlement numéro PP20-2021 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0530

Dépôt du compte rendu de la consultation écrite – Adoption – Règlement (avec modifications) numéro 1041-2021 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin de modifier le plan particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Saint-Jude Nord pour y ajouter un secteur au sud et à l'ouest, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP21-2021

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP21-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite tenue du 22 mai au 6 juin 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le règlement intitulé : « Règlement (avec modifications) numéro 1041-2021 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin de modifier le plan particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Saint-Jude Nord pour y ajouter un secteur au sud et à l'ouest, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP21-2021 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 mai 2021, soit adopté avec les modifications suivantes :

- modifier le dernier point du paragraphe concernant les objectifs de la façon suivante :

- Permettre à la Ville d'acquérir, au besoin, de gré à gré ou par voie d'expropriation, en vue de son aliénation aux fins de la mise en œuvre du PPU, les lots 1 647 134, 1 648 861, 1 648 344, 1 648 198, 1 648 391, 1 648 345 et 3 707 733 du cadastre du Québec, ou toutes autres subdivisions ultérieures de ces lots.

Que le compte rendu de la consultation écrite du 22 mai au 6 juin 2021 concernant le premier projet de règlement numéro PP21-2021 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0531

Adoption – Règlement numéro 1042-2021 modifiant le Règlement numéro 0877-2019 visant le projet « Dans ma rue, on joue! » afin d'autoriser l'installation de balises sous la forme de silhouettes d'enfants et de remplacer le plan des rues de la Ville

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1042-2021 modifiant le Règlement numéro 0877-2019 visant le projet « Dans ma rue, on joue! » afin d'autoriser l'installation de balises sous la forme de silhouettes d'enfants et de remplacer le plan des rues de la Ville », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 mai 2021, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0532

Adoption – Règlement numéro 1043-2021 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de retirer les chronomètres de stationnement (parcomètres) au centre-ville, d'établir les nouvelles interdictions et limitations de stationnement sur les rues du secteur centre-ville et d'abroger les Règlements numéros 166, 465, 1386-1981 et 1424-1982

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1043-2021 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de retirer les chronomètres de stationnement (parcomètres) au centre-ville, d'établir les nouvelles interdictions et limitations de stationnement sur les rues du secteur centre-ville et d'abroger les Règlements numéros 166, 465, 1386-1981 et 1424-1982 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 mai 2021, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0533

Adoption – Règlement numéro 1044-2021 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de modifier certaines conditions pour l'émission des permis pour les camions de cuisine de rue et pour les cantines mobiles, de revoir les conditions à la garde des poules pondeuses, visant les chiens dangereux et visant l'annulation de tout événement public, toute manifestation publique et toute vente de garage, de débarras et bric-à-brac

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1044-2021 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de modifier certaines conditions pour l'émission des permis pour les camions de cuisine de rue et pour les cantines mobiles, de revoir les conditions à la garde des poules pondeuses, visant les chiens dangereux et visant l'annulation de tout événement public, toute manifestation publique et toute vente de garage, de débarras et bric-à-brac », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 mai 2021, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0534

Adoption – Règlement numéro 1045-2021 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-5 » (suite) intitulée « Division aquatique » pour remplacer le tableau intitulé « Cours formation sauveteur/moniteur » et pour autoriser la gratuité des bains libres aux détenteurs de carte-loisirs jusqu'au 5 septembre 2021

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 mai 2021;

Après étude et considération :

de lever la séance. Il est 20 h 08.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Joannie Meunier, assistante-
greffière